

Accompagnement en prévention des risques socio-organisationnels

De quoi s'agit-il ?

Les ergonomes accompagnent l'entreprise dans la mise en œuvre d'une démarche de prévention primaire des Risques Psychosociaux (RPS).

Suite à l'analyse du besoin, ils interviennent au sein de l'entreprise et vous aident à construire et mener votre démarche de prévention des RPS.

Différents types d'accompagnement sont possibles en fonction de votre structure et de vos ressources mobilisables.

Dans des contextes de crise ou de situations conflictuelles, ils accompagnent dans l'identification des acteurs qui pourront vous aider.

Les objectifs

- Structurer et organiser la démarche de prévention
- Identifier les contraintes et les ressources dans l'activité de travail
- Réfléchir aux pistes d'amélioration
- Construire un plan d'action
- Suivre la démarche dans le temps

Pour aller plus loin

[Page Risques professionnels sur les Risques PsychoSociaux](#)
[Guide RPS régional](#)

Déroulement

- Aide à la rédaction d'un cahier des charges pour l'intervention d'un consultant
- Conseils et accompagnement méthodologique
- Soutien des acteurs internes
- Orientation vers les ressources appropriées en fonction du contexte
- Travail sur une thématique ciblée dans le plan d'action



Qui peut en bénéficier ?

Toutes les entreprises et structures adhérentes au CIHL
Public cible : salarié et employeur



Intervenants :

Ergonome



Durée :

A l'appréciation de l'intervenant(e) dans la limite de 2 jours maximum



Comment en faire la demande ?

Demande de l'entreprise auprès du médecin du travail ou auprès du service prévention : cihl.prevention@cihl45.com